

DELIBERATION CA N° 2025-15
AGENCE DEPARTEMENTALE AVEYRON INGENIERIE-Impasse du Cimetière-12000 RODEZ

Conseil d'Administration du 23 juillet 2025

L'an 2025, le 23 juillet à 15h00, le Conseil d'Administration de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie, s'est réuni dans les locaux du Conseil départemental, salle Ségala à Rodez, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président de l'Agence Départementale.

13 membres étaient présents : M. Arnaud VIALA, Mme Annie CAZARD, M. André AT, Mme Virginie FIRMIN, Mme Michèle BUESSINGER, M. Christian TIEULIE, Mme Francine LAFON, Mme Christine PRESNE, Mme Gisèle RIGAL, M. André BORIES, Mme Magali BESSAOU, M. Jean-Marie LACOMBE, M. Pierre PLAGNARD.

9 membres avaient donné pouvoir : Mme Valérie ABADIE-ROQUES à M. Arnaud VIALA, M. Serge JULIEN à Mme Annie CAZARD, M. Jean-Pierre MASBOU à Mme Gisèle RIGAL, M. Jacques MOLIERES à M. Pierre PLAGNARD, Mme Geneviève GASQ-BARES à Mme Magali BESSAOU, M. Jean-Louis GRIMAL à M. André BORIES, M. Jacques BARBEZANGE à Mme Virginie FIRMIN, M. Alain DELMAS à M. André AT, M. Jean-Eudes LE MEIGNEN à M. Jean-Marie LACOMBE.

6 membres étaient absents et excusés : M. Christophe LABORIE, Mme Hélène RIVIERE, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Jean-Marc CALVET, M. Yves REGOURD, M. Michel CAUSSE.

Objet : Correction du compte 001 – Résultats reportés – DM1 du 23 juillet 2025

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux établissements publics ;

Vu le budget primitif 2025 adopté ;

Vu le constat d'irrégularité formulé par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Rodez ;

Vu la nécessité de corriger l'imputation du solde du compte 001 afin de respecter la réglementation ;

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er : De procéder à la correction suivante dans le cadre de la Décision Modificative n°1 du budget 2025 :

- Inscription négative de 3 659,93 € au compte 001 en dépenses d'investissement (DI) ;
- Inscription négative de 3 659,93 € au compte 001 en recettes d'investissement (RI).

Article 2 : De fixer ainsi le montant net des recettes d'investissement issues du résultat reporté à 12 749,87 €.

Article 3 : La présente délibération sera notifiée au comptable public et jointe à la DM1.

Sens des votes :

- Pour : 22
- Abstention :
- Contre :
- Ne prend pas part au vote :

Le Président de l'Agence Départementale
Aveyron Ingénierie
Arnaud VIALA



Déposée en Préfecture le :

Accusé de Réception en Préfecture :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.